

DECISION DU MAIRE DU 27 MAI 2025

**OBJET : AVENANT N°1 A L'EXTENSION DE LA SALLE DE MONTVALTIN – MARCHÉ N° 2024-02
AVEC L'ENTREPRISE MORAIS - LOT N° 2 - MACONNERIE-DEMOLITION**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122.22- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du 25 février 2025, qui désigne les entreprises retenues,

Considérant qu'il convient d'incorporer au marché de base, le coût des travaux suivants, selon le devis n° D2526022 du 15/05/2025 :

- Réalisation d'une poutre béton en console

Considérant que ces travaux supplémentaires nécessitent de passer un avenant au marché initial,

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise **MORAIS, 1480 rue de la Croisette – 71600 VITRY EN CHAROLLAIS** un avenant pour le lot N° 2 en complément du marché initial pour l'extension de la salle de Montvaltin, pour un montant de **4 764.80 € H.T.**, portant le montant du lot N° 2 à **54 635.45 € H.T.**

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

27 MAI 2025

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



LE BREUIL, le 27 mai 2025

Chantal CORDELIER
Maire

